

# Fiche de données de sécurité Elastifiant 2C pot en litre

selon 1907/2006/EG, article 31

*Letzte Änderung: 19.09.2017*

*Version des Dokuments: 2*

*Interne Version: 65b7a8ca5a*

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société

### 1.1. Identificateur de produit

- nom commercial : Elastifiant 2C pot en litre

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Application de la substance / du mélange : Additif pour peinture

### 1.3. Coordonnées du fournisseur qui fournit la fiche de données de sécurité

MG Prime® by MG Colors GmbH  
Gebäude 155  
conneKT 2  
97318 Kitzingen  
GERMANY  
Tel: +49 9321-90207-03  
Web: <http://www.mg-prime.de>  
E-Mail: [info@mg-prime.de](mailto:info@mg-prime.de)  
Auskunftgebender Bereich: Abteilung Produktsicherheit



### 1.4. Numéro d'urgence

- nat. Appel d'urgence : 112
- Emergency CONTACT (24-Hour-Number): GBK GmbH +49-(0)6132-84463

## 2. Identification des dangers



### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

-  GHS02 Flamme: Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeur inflammables.
-  GHS07:
  - STOT SE 3: H336: Peut provoquer somnolence et vertiges.
  - Aquatic Chronic 3: H412: Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets durables.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 : Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger :  
- Mot de signalisation : Attention
- Composants de l'étiquetage déterminant le danger :
  - n-Butylacétat
  - Solvant naphta (pétrole), aromatique léger, teneur en benzène :  $\leftarrow$  0,1%
  - Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,  $\leftarrow$  2% aromatiques
- Mentions de danger :
  - H226 Liquide et vapeur inflammables.
  - H336 Peut provoquer somnolence et vertiges.
  - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets durables.
- Conseils de sécurité :
  - P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
  - P102 Tenir hors de portée des enfants.
  - P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
  - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
  - P241 Utiliser des équipements électriques, des systèmes de ventilation et d'éclairage antidéflagrants.
  - P261 Éviter de respirer les poussières / fumée / gaz / brume / vapeurs / aérosols.
  - P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver la peau avec de l'eau/douche.
  - P405 Garder enfermé.
  - P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.
- Informations supplémentaires :
  - EUH066 : Le contact répété peut provoquer une sécheresse ou des craquelures de la peau.

## 2.3. Autres risques

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

- PBT : Non applicable
- vPvB : Non applicable

### 3. Composition/Information sur les ingrédients

#### 3.1. Caractérisation chimique : Mélanges

- Description : Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des adjuvants non dangereux.

#### Ingrédients dangereux

- n-Butylacétat : 25 - 50 %
  - Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336
  - CAS : 123-86-4
  - EINECS : 204-658-1
  - N° d'enregistrement : 01-2119485493-29
- Solvant naphta (pétrole) aromatique léger teneur en benzène:  $\leftarrow$  0,1%: 2,5  $\curvearrowright$  10%
  - Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H335-H336
  - CAS : 64742-95-6
  - EINECS : 265-199-0
  - N° d'enregistrement : 01-2119455851-35
- Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,  $\leftarrow$ 2% aromatiques 2,5  $\curvearrowright$  10 %
  - Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; STOT SE 3, H336
  - 919-857-5
  - N° d'enregistrement : 01-2119463258-33
- 2-Methoxy-1-methylethyl acétat: 2,5  $\curvearrowright$  10 %
  - Flam. Liq. 3, H226
  - CAS : 108-65-6
  - EINECS : 203-603-9
  - N° d'enregistrement : 01-2119475791-29

Informations supplémentaires : Se reporter à la section 16 pour le libellé des mentions de danger énumérées.

### 4. Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

- Après inhalation : Apporter de l'air frais, en cas de plaintes consulter un médecin.
- Après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer abondamment.
- Après le contact visuel : Rincer l'œil ouvert pendant plusieurs minutes à l'eau courante.
- Après ingestion : Consulter un médecin si les symptômes persistent.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

#### 4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : CO<sub>2</sub>, sable, poudre d'extinction. N'utilisez pas d'eau.
- Moyen d'extinction inapproprié pour des raisons de sécurité : Eau à plein jet.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

### 5.3. Conseils pour la lutte contre le feu

Équipement de protection spécial : Aucune mesure particulière n'est requise

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Portez un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.
- En cas de déversement dans l'eau ou dans les égouts, informer les autorités compétentes.
- Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Absorber avec un matériau liant les liquides (par exemple, mica, terre de diatomées, sable).
- Assurez une ventilation adéquate.
- Ne pas rincer avec de l'eau ou des produits de nettoyage aqueux.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

- Voir la section 7 pour des informations sur la sécurité de la manipulation.
- Voir la section 8 pour des informations sur l'équipement de protection individuelle.
- Voir la section 13 pour les informations sur l'élimination..

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Assurer une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail.
- Éviter la formation d'aérosols.
- Remarques sur la protection contre l'incendie et l'explosion :

- Tenir à l'écart de la source d'inflammation - ne pas fumer.
- Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

## 7.2. Conditions pour un stockage sûr en tenant compte des incompatibilités

### Stockage

- Exigences relatives aux locaux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.
- Informations sur le stockage en commun : stockées séparément des aliments.
- Informations complémentaires sur les conditions de stockage : Garder le récipient hermétiquement fermé.
- Classe de stockage : 3
- Classification selon l'ordonnance allemande sur la sécurité et la santé dans l'industrie (BetrSichV) : Liquides inflammables

## 7.3. Utilisations finales spécifiques

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuel

- Supplémentaires sur la conception des installations techniques : Pas de données supplémentaires disponibles, voir section 7.

### 8.1. Paramètres à contrôler


Composants dont les valeurs limites nécessitent une surveillance sur le lieu de travail :

- 123-86-4 n-Butylacétat
  - AGW Valeur à long terme : 300 mg/m<sup>3</sup>, 62 ml/m<sup>3</sup>
  - 2(I);Y, AGS
- Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, ←2% aromatiques
  - AGW Valeur à court terme : 1200 mg/m<sup>3</sup>
  - Valeur à long terme : 600 mg/m<sup>3</sup>
- 108-65-6 2-Methoxy-1-methylethyl acetate
  - AGW Valeur à long terme : 270 mg/m<sup>3</sup>, 50 ml/m<sup>3</sup>
  - 1(I);DFG, EU, Y

Remarques supplémentaires : TRGS 900 et TRGS 430 ont servi de base à la préparation.

### 8.2. Contrôle de l'exposition

- Équipement de protection individuelle :
- Mesures générales de protection et d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

- Protection respiratoire : 

En cas d'exposition courte ou faible, utiliser un appareil de filtration respiratoire ; en cas d'exposition intense ou prolongée, utiliser un appareil respiratoire autonome.

- Protection des mains :

En raison de l'absence de tests, aucune recommandation ne peut être faite sur le matériau des gants

pour le produit / la préparation / le mélange chimique. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / substance / préparation.

Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des taux de perméation et de la dégradation.

- Matériau des gants :

Le choix d'un gant adapté dépend non seulement du matériau mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'utilisation.

Le temps de percée exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

- Protection des yeux :



Lunettes de sécurité bien ajustée

## 9. Propriétés physiques et chimique

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Apparence :
  - Forme : liquide
  - Couleur : Selon le nom du produit
- Odeur : Caractéristique
- Seuil de l'odeur : Non déterminé.
- Valeur du pH : non déterminée.
- Changement d'état :
  - Point de fusion/intervalle de fusion non déterminé.
  - Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : 124 °C
- Point d'éclair : 24 °C (DIN 53213)
- Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable.
- Température d'allumage : 370 °C (DIN 51794)
- Température de décomposition : non déterminée.
- Température d'auto-inflammation : Le produit n'est pas auto-inflammable.
- Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif, mais la formation de mélanges vapeur/air explosifs est possible.
- Limites d'explosivité :
  - Inférieur : 1,2 Vol %
  - Supérieur : 7,5 Vol %
- Densité de vapeur à 20 °C : 10,7 hPa
- Densité à 20 °C : 1,012 g/cm<sup>3</sup> (DIN 53217)
- Densité relative : Non déterminé.
- Densité de vapeur : Non déterminé.
- Taux d'évaporation : Non déterminé.
- Solubilité dans l'eau / Miscibilité avec l'eau : Non ou légèrement miscible.
- Coefficient de partage : n-octanol/eau : non déterminé.
- Viscosité :
  - Dynamique : non déterminé.
  - Kinematic à 20 °C : 20 s (DIN 53211/4)
- Teneur en solvant :

- VOC (EU) : 47,85 %
- VOCV (CH) : 47,85 %
- Teneur en matières solides : (Gew-%): 52,2 %

## 9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition si l'on suit les instructions.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des matières fortement acides et alcalines et des agents oxydants pour éviter toute réaction exothermique.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone

A haute température, des produits de décomposition dangereux tels que le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, la fumée, les oxydes d'azote peuvent être formés.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Valeurs LD/LC50 pertinentes pour la classification

- 64742-95-6 Solvant naphta (pétrole), aromatique léger, teneur en benzène :  $\leftarrow$  0,1%
  - Orale : LD50:  $\rightarrow$ 2000 mg/kg (rat)
  - Dermique : LD50:  $\rightarrow$ 2000 mg/kg (rab)

### Effet d'irritation primaire

- Corrosion/irritation cutanée : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésion/irritation oculaire grave : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Expérience chez l'homme : La préparation n'a fait l'objet d'aucun test toxicologique. La préparation est classée selon la méthode conventionnelle (méthode de calcul de la directive européenne 1999/45/CE, et sa dernière version, et selon les dangers toxicologiques) [pour plus de détails, voir les chapitres 2 et 15].
- Informations toxicologiques supplémentaires : L'inhalation de teneurs en solvant supérieures à la valeur limite dans l'air peut entraîner des dommages pour la santé, tels qu'une irritation des muqueuses et des organes respiratoires, des lésions du foie, des reins et du système nerveux central. Les signes sont : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas graves, perte de conscience. Les solvants peuvent provoquer certains des effets ci-dessus par résorption cutanée. Le contact prolongé ou répété avec le produit dégraisse la peau et peut provoquer des lésions cutanées de contact non allergiques (dermatite de contact) et/ou l'absorption de polluants. Les projections de solvants peuvent provoquer une irritation et des lésions réversibles de l'œil.
- Effets CMR (cancérigène, mutagène et toxique pour la reproduction) :
  - Mutagénicité sur les cellules germinales : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - Cancérogénicité : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - Toxicité pour la reproduction : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer une somnolence et des vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Risque d'aspiration : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 12. Informations sur l'environnement

### 12.1. Toxicité

- Toxicité aquatique : Aucune autre information pertinente disponible.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol



Aucune autre information pertinente n'est disponible.

### Effets écotoxiques

- Remarque : Toxique pour les poissons.

### Autres conseils écologiques

- Informations générales :
  - Classe de danger pour l'eau 2 : dangereux pour l'eau
  - Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.
  - Danger pour l'eau potable même si de petites quantités s'infiltrent dans le sous-sol.
  - Nocif pour les organismes aquatiques

## 12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

- PBT : Non applicable.
- vPvB : Non applicable.

## 12.6. Autres effets indésirables

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

## 13. Conseils pour l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Recommandations : Ne pas jeter avec les déchets ménagers. Ne pas laisser entrer dans les égouts.
- Catalogue européen des déchets : 08 01 11 : Déchets de peinture et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
- Emballage non nettoyé : Recommandation : Éliminer conformément à la réglementation officielle.

## 14. Informations sur les transports

### 14.1. Numéro de l'ONU


- ADR, ADN, IMDG, IATA: UN1263

### 14.2. ONom d'expédition conforme aux normes de l'ONU


- ADR: UN1263 ACCESSOIRES DE COULEUR, Disposition spéciale 640E
- IMDG : Paint related material
- IATA : Paint related material

### 14.3. Classes de danger pour le transport

ADR

-  Klasse: 3 (F1) Substances liquides inflammables
- Étiquette de danger: 3

#### IMDG, IATA

-  Klasse: 3 (F1) Substances liquides inflammables
- Étiquette de danger: 3

#### 14.4. Groupe d'emballage

- ADR, IMDG, IATA: III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

- Polluant marin : non

#### 14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

- Attention : Substances liquides inflammables
- Numéro d'identification du danger (numéro Kemler) : 30
- Numéro EMS : F-E, S-E
- Code d'arrimage : A

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL et au code IBC

Non applicable

#### Transport / Informations complémentaires

- ADR
  - Quantité limitée (LQ) : 5L
  - Catégorie de transport : 3
  - Code de restriction des tunnels : D/E
- IMDG
  - Limited quantities (LQ) : 5L
- UN "Model Regulation" : UN1263 ACCESSOIRES DE COULEUR, Disposition spéciale 640E, 3, III

### 15. Législation

#### 15.1. Réglementations en matière de sécurité, de santé et d'environnement/législation spécifique à la substance ou au mélange

- Directive 2012/18/EU
- Substances dangereuses nommées - ANNEXE I : Aucun des ingrédients n'est inclus.
- Catégorie Seveso : P5c LIQUIDES FLAMMABLES
- Seuil de quantité (en tonnes) pour l'utilisation dans les établissements de niveau inférieur : 5000 t
- Seuil de quantité (en tonnes) pour l'utilisation dans les établissements de niveau supérieur : 50000 t
- Réglementations nationales :
  - Instructions techniques Air :
    - Classe : NK
    - Rapport de pourcentage : 25 - 50
- Classe de danger pour l'eau : WGK 2 (Classification propre): polluant l'eau selon VwVwS v. 27.07.2005
- Autres règlements, restrictions et interdictions : Les restrictions d'emploi servant à la protection contre les substances dangereuses selon l'ordonnance sur la protection de la maternité et la loi sur la protection de l'emploi des jeunes doivent être respectées.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

## 16. Autres informations

Les informations sont basées sur nos connaissances actuelles, mais ne constituent pas une garantie des propriétés du produit et n'établissent pas de relation juridique contractuelle.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont conformes à la législation nationale et européenne.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées au chapitre 1 sans autorisation écrite. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les exigences légales nécessaires.

### Phrases pertinentes

- H226 Liquide et vapeur inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence et vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme.

### Abréviations et acronymes :

- RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
- ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
- IATA : Association internationale du transport aérien
- SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- EINECS : Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire
- ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées
- CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)
- GefStoffV : Ordonnance sur les substances dangereuses (Allemagne)
- LC50 : Concentration létale, 50 pourcent
- LD50 : Dose létale, 50 pourcent
- PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique
- vPvB : très persistant et très bioaccumulable

- Flam. Liq. 3 : Liquides inflammables - Catégorie 3
- STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3
- Asp. Tox. 1 : risque d'aspiration. Catégorie 1
- Aquatic Chronic 2 : Dangereux pour l'environnement aquatique. Catégorie 2
- Aquatic Chronic 3 : Dangereux pour l'environnement aquatique. Catégorie 3

MG Prime® by MG Colors GmbH  
Gebäude 155  
conneKT 2  
97318 Kitzingen  
GERMANY

E-Mail: [info@mg-prime.de](mailto:info@mg-prime.de)  
Web: <http://www.mg-prime.de>

